

## CODE CPF 171750 – CODE ROME D1208 – FORMACODE 42032

**Le certificat d'aptitude professionnelle esthétique, cosmétique, parfumerie est un diplôme de niveau V. Son obtention permet une insertion directe sur le marché du travail et conditionne l'exercice de l'activité d'esthéticien ou d'esthéticienne (décret n°98-246 du 2 avril 1998).**

Référentiel téléchargeable :

<http://www2.cndp.fr/archivage/valid/brochadmin/bouton/b239/b239a.pdf>

La loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a introduit la notion de blocs de compétences. Désormais les professionnels qui n'ont pas validé un diplôme ou un titre professionnel dans son intégralité, peuvent obtenir les unités d'enseignement - une unité est un bloc de compétence - qui leur manquent, tant dans le domaine général que dans le domaine professionnel, tout en long de leur vie par la voie de la formation continue.

Cette formation permet de préparer l'unité Techniques professionnelles et prévention, santé, environnement du CAP esthétique - cosmétique - parfumerie.

### OBJECTIFS

- Obtenir le bloc de compétences « Techniques professionnelles et Prévention, santé environnement » du CAP esthétique cosmétique – parfumerie.

Pour mémoire, ce CAP permet de travailler dans le monde de la beauté. Le (ou la) titulaire du CAP esthétique – cosmétique – parfumerie est un (ou une) spécialiste des techniques esthétiques, du conseil et de la vente des produits cosmétiques et des produits de parfumerie ainsi que des prestations esthétiques. Il (ou elle) peut exercer son activité dans de nombreuses structures :

- En institut de beauté,
- À domicile,
- Dans la distribution de produits cosmétiques et de produits de parfumerie,
- Dans les salons de coiffure,
- Dans les établissements de soins, de cure, de convalescence, de réadaptation...,
- Dans les centres de bien-être, les spas,
- Dans les centres d'esthétique spécialisés (épilation, bronzage, beauté des ongles).

- Le (ou la) titulaire du CAP esthétique – cosmétique – parfumerie peut exercer en qualité de salarié(e) ou de travailleur indépendant.

## DURÉE

- 224 heures

## PARTICIPANTS

- Les stagiaires doivent avoir un niveau minimum de sortie de 3<sup>ème</sup>. La scolarité s'effectue en formation initiale ou en formation continue.

## MODALITÉS DE L'EXAMEN

Extrait de l'arrêté du 22 avril 2008 définissant le certificat d'aptitude professionnelle *Esthétique Cosmétique Parfumerie* et fixant ses conditions de délivrance :

- **Article 1<sup>er</sup>** : La définition et les conditions de délivrance du certificat d'aptitude professionnelle *Esthétique Cosmétique Parfumerie* sont fixées conformément aux dispositions du présent arrêté.
- **Article 2** : Le référentiel d'activités professionnelles et le référentiel de certification de ce certificat d'aptitude professionnelle sont définis en annexe I au présent arrêté.
- **Article 3** : La préparation à ce certificat d'aptitude professionnelle comporte une période de formation en milieu professionnel de douze semaines définie en annexe II au présent arrêté.
- **Article 4** : Ce certificat d'aptitude professionnelle est organisé en six unités obligatoires et une unité facultative qui correspondent à des épreuves évaluées selon des modalités fixées par le règlement d'examen figurant en annexe III au présent arrêté.
- **Article 5** : La définition des épreuves et les modalités d'évaluation de la période de formation en milieu professionnel sont fixées en annexe IV au présent arrêté.

## DÉMARCHE ET MÉTHODE PÉDAGOGIQUES

- Méthode essentiellement inductive : le stagiaire avec l'aide du formateur...
  - Observe
  - Contextualise
  - Conceptualise
  - Recontextualise - Observation par le formateur des pratiques des stagiaires sur les modèles
- Pédagogie interactive. Jeu des « questions – réponses » avec le formateur et construction par le stagiaire de son propre savoir
- Méthodes pédagogiques différenciées en fonction des objectifs, des contenus et du public, appui individualisé.

## MOYENS ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Salles de cours réservées à l'enseignement théorique
- Salles de cours aménagées pour l'enseignement professionnel
- Matériel dédié à l'enseignement des techniques esthétiques
- Vidéo projecteur
- Tableau blanc, paper board.
- PC connecté à Internet à la disposition des apprenants
- Équipement multimédia
- Documentation spécialisée
- Supports écrits fournis et conservés par l'apprenant : études de cas et exercices (sujets et corrigés), bibliographie et webographie.
- Evènements et animations extrascolaires pour familiariser les stagiaires avec différentes situations professionnelles
- Entraînement sur les annales du CAP dans les conditions de passage du diplôme.

## ÉVALUATION

- Évaluation diagnostique sous forme d'un test écrit et d'un entretien
- Evaluation sommative : **le candidat subit sous forme ponctuelle les épreuves suivantes...**

Épreuve	Unité	Coefficient	Forme	Durée
<b>UNITES PROFESSIONNELLES</b>				
EP 1 Techniques esthétiques	EP1	7 + coefficient 1 pour l'évaluation de la PSE*	pratique et écrite	3h30 + 1h pour la PSE*

- **Contenu de l'épreuve EP1 – Techniques esthétiques**
  - ✚ Réalisation d'une fiche diagnostic (30 minutes maximum) puis réalisation de différentes techniques : un soin du visage adapté au sujet, une technique d'épilation imposée, une technique de soins des mains ou des pieds et une technique de maquillage du visage ou des ongles imposée.
  - ✚ Et 1 heure pour l'épreuve écrite de **Prévention, santé, environnement (PSE)**.

**Cette épreuve a pour but de vérifier la maîtrise des compétences professionnelles du candidat, ses attitudes professionnelles dans des situations d'exécution de techniques esthétiques.**

Ce bloc de compétences apprend à mobiliser ses acquis liés à la cosmétologie, à la technologie des appareils et des instruments, à la biologie, à la connaissance du milieu professionnel, aux techniques esthétiques pour poser un bon diagnostic et exécuter de manière professionnelle les prestations demandées.

## COMPÉTENCES DU RÉFÉRENTIEL

### ➤ Techniques esthétiques

- Maîtriser les techniques de soins esthétiques visage, cou et décolleté avec ou sans appareils
- Maîtriser les techniques d'épilation
- Maîtriser les techniques de maquillage
- Maîtriser les techniques de soins esthétiques des mains et des pieds

### ➤ Prévention, santé, environnement

- L'individu et sa santé
- L'individu dans ses actes de consommation
- L'individu dans son parcours professionnel

Pour plus de détails, voir la partie « savoirs associés » dans le référentiel de l'Éducation Nationale – Pages 29 à 59.

Pour plus d'informations :

<https://djem.fr/catalogue/preparer-le-cap-esthetique-cosmetique-parfumerie-bloc-de-competences-techniques-professionnelles-et-prevention-sante-environnement/>

